

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort



La vérité cachée sur le Corona

Des journalistes-citoyens chinois ont « disparu » parce qu'ils ont montré au monde l'ampleur de la crise du Covid-19

Appels urgents, page 6

Amnistie, mais pas pour les détenus politiques

L'ACAT-Suisse et ses partenaires de projet font appel à la Turquie et au Cameroun

Partenaires de projets, page 4 et Appels urgents, page 7

Le Tchad abolit la peine de mort

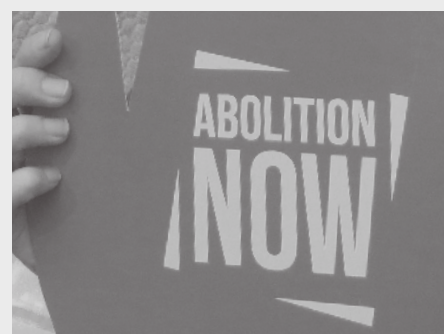
Une victoire pour l'ACAT-Tchad

Les ACAT dans le monde, page 4

Le Comité dans une nouvelle composition

Les résultats du vote de l'AG par correspondance

Vie de l'association, page 5



*Dans nos obscurités,
allume le feu
qui ne s'éteint jamais,
qui ne s'éteint jamais.*

Taizé

••• Info à nos lectrices et lecteurs •••

L'« Agir avec l'ACAT » continue à vous présenter deux cas d'appels urgents. De plus, de manière alternée, vous trouverez le suivi des cas précédents et – pour la première fois dans cette édition – des informations du Secrétariat, qui paraissaient jusqu'ici dans l'« acatnews ».

... et soudain ce calme !

Soumis à la crise du coronavirus, nous avons assisté ces deux derniers mois à une décélération de notre vie quotidienne : tout d'abord les agendas se sont vidés de leurs réunions, événements, invitations ainsi que des activités de loisir de toute la famille – tout ce qui semblait être indispensable fut annulé. Le parking de l'entreprise en face était soudainement vide, la circulation aux heures de pointe en ville s'est réduite à un minimum. Son chez-soi s'est transformé en lieu central de vie, avec tous ses bons côtés, mais aussi ses difficiles exigences. En comparaison avec l'Italie, la France ou l'Espagne, on ne peut pas se plaindre ... Le sort de ceux qui ont dû subir de plus grandes restrictions nous rend reconnaissants.

En considérant ce calme soudain, vous serait-il venu à l'esprit de comparer cette situation à une vie en prison ? Vous êtes-vous aussi sentis prisonniers, enfermés ?

Ne plus pouvoir faire ce que nous voulons. Donner une structure à ce quotidien avec une marge de manœuvre réduite. Apprendre à renoncer. Vivre au rythme des

directives des autorités – j'espère que ces expériences reviendront à l'esprit de la majorité d'entre nous lorsqu'il est question des détenus, des exigences relatives au système pénitentiaire, du sens et de l'effet des peines d'emprisonnement. Et si ces expériences devaient être trop rapidement

oubliées, alors peut-être est-ce de notre devoir de garder en mémoire le souvenir de ces privations quand nous plaidons pour le respect de la dignité humaine en prison. Je vous souhaite une sereine sortie de cette « prison du Corona » et un prudent retour dans ce quotidien nouveau à réaménager. Prenez soin de vous !



Bettina Ryser Ndeye
Secrétaire générale

IMAGES : ACAT-Suisse

NOUVELLES DU SECRÉTARIAT

Bienvenues à l'ACAT : Ruth Blum et Florie Leka

Le Secrétariat de l'ACAT-Suisse a reçu un double renfort.



Ruth Blum est notre nouvelle spécialiste de fundraising

« Une équipe passionnante travaille au Secrétariat de l'ACAT, engagée à défendre les droits humains. Je suis heureuse de pouvoir compter parmi eux depuis ce printemps. Je me réjouis également des riches rencontres à venir en tant que spécialiste de fundraising. Et d'apprendre à connaître ceux qui veulent un monde sans torture ni peine de mort. »



Florie Leka est notre nouvelle comptable

« L'ACAT s'engage quotidiennement pour une société respectueuse des droits humains. Je suis très motivée de pouvoir participer à cette mission en qualité de comptable mais aussi en tant que maman qui espère que les enfants des futures générations vivront dans un monde plus solidaire et plus clément. »

Florie Leka suit les traces de notre collaborateur Guy Magnin, qui après quelques années à l'ACAT-Suisse, a décidé de mettre sa passion au service de l'agriculture durable.

ACTUALITÉS

Le Secrétariat est toujours là pour vous !

Le Secrétariat de l'ACAT-Suisse à Berne est temporairement passé au télétravail et au chômage partiel. Nous poursuivons notre mission et restons à votre disposition (de manière limitée) via **info@acat.ch**, par téléphone au **+41 (0)76 304 20 44** ou par **poste** (ACAT-Suisse, Speichergasse 29, Case postale, 3001 Berne).

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse (coordonnés, voir page 8) • Rédaction Ruth Blum (RB), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Dominique Joris (DJ, appels urgents, d.joris@acat.ch), Bettina Ryser (BR) • Conception Katleen De Beukeleer • Traduction Katleen De Beukeleer, Dominique Joris • Impression Funke Lettershop AG, Zollikofen • Prochaine édition Mi-juin 2020

Covid-19 et solidarité : en finir avec les beaux discours

La crise du Coronavirus sévit également dans les camps de réfugiés sur les îles grecques. Dans son « Appel de Pâques », la société civile suisse demande au gouvernement de notre pays de passer des paroles aux actes.

Des milliers de réfugiés s'entassent dans les camps grecs. Ces gens d'origines différentes sont venus via la Turquie, ou ont traversé la Méditerranée, et cherchent refuge en Europe. Les conditions, en particulier sanitaires, de séjour dans ces camps sont déplorables. Les risques de contamination par le Coronavirus et de décès y sont donc très élevés.

40 000 signatures pour une solidarité concrète

Début avril 2020, plus de 130 organisations de la société civile, dont l'ACAT-Suisse, ont soutenu « l'Appel de Pâques » destiné aux autorités fédérales, appelant à faire évacuer de Grèce et à accueillir en Suisse le plus grand nombre possible de réfugiés de la mer Égée. Entre-temps cet appel a été signé par près de 40 000 personnes, et soutenu par de nombreuses personnalités. Un appel similaire a été envoyé par des milieux d'Églises. L'argumentation de cet « Appel de Pâques » est simple, appelant à la solidarité de la Suisse au niveau international : en tant qu'État Partie au règlement Dublin, la Suisse partage la responsabilité de la catastrophe humanitaire sur les îles grecques. De plus, la Suisse dispose des capacités et des moyens financiers nécessaires pour contribuer à l'évacuation. L'urgence de la situation justifie une telle action : « Il y a des moments où l'on peut faire de beaux discours. Et il y a des moments où il faut agir », conclut « l'Appel de Pâques ».

Gattiker: « pas de crise »

Apparemment, la notion d'urgence ne revêt pas la même signification pour tout le monde. Quelques jours à peine après l'envoi de cet appel, Mario Gattiker, directeur du Secrétariat aux Migrations (SEM), s'exprimait face aux médias. Selon lui, la situation dans les îles grecques est certes difficile, mais ne peut être qualifiée de crise (!), et il n'y a donc pas lieu d'entreprendre une action spéciale en faveur de ces réfugiés. D'ailleurs, la Suisse est en train d'accueillir une vingtaine de mineurs non accompagnés et elle s'est engagée financièrement à soutenir des ONG sur le terrain afin d'améliorer la situation in situ.

Des parlementaires veulent un gouvernement plus actif

De leur côté, les deux commissions des institutions politiques du parle-

ment (CIP-N et CIP-E) ont débattu de la question fin avril. La commission du Conseil national a été la plus sensible à la problématique : elle a déposé une motion chargeant le Conseil fédéral de s'engager au niveau européen pour

une amélioration substantielle de la situation dans les îles égéennes. Le gouvernement devra également s'investir en faveur d'une réforme des accords de Dublin, afin qu'une répartition plus juste et plus équilibrée des réfugiés soit opérée. De son côté, la commission du Conseil des États a refusé d'entreprendre quoi que ce soit. Tout

au plus a-t-elle décidé d'examiner la motion déposée au National, une fois que ce dernier l'aura traitée ! DJ

Apparemment, la notion d'urgence ne revêt pas la même signification pour tout le monde.

Déplorable : autant la situation sanitaire dans les camps de réfugiés que la solidarité de la Suisse dans la pratique.
(Image symbolique de Pixabay)



Incarcérés – et bientôt infectés ?

Une libération temporaire pendant la crise du Coronavirus : c'est ce que notre partenaire de projet SOHRAM a demandé aux autorités turques. L'ACAT-Suisse a soutenu cette demande. Succès partiel : un tiers des prisonniers pourrait sortir de prison. Les opposants politiques restent cependant détenus.

Fin mars 2020, Yavuz Binbay, directeur de SOHRAM, nous a alertés sur la situation dans les prisons turques, aggravée par la crise du Covid-19. Les capacités d'accueil du système pénitentiaire turc sont largement dépassées (taux d'occupation d'environ 112 pourcent). Cet engorgement a depuis de nombreuses années

un taux élevé de contamination et de nombreux décès en résulteraient. Alors que le parlement turc débattait d'une loi imposant des mesures d'allègement, SOHRAM a lancé un appel aux autorités turques, repris par l'ACAT-Suisse pour son appel urgent d'avril, envoyé à ses membres. Dans cet appel, il a été demandé aux autorités turques de libérer temporairement les détenus non condamnés pour crimes graves et de les assigner à résidence, afin d'éviter une contamination en masse.

Les opposants politiques considérés comme « terroristes »

Le 14 avril, le parlement turc a finalement adopté une loi d'amnistie et de libération anticipée qui devrait permettre à quelques 90 000 détenus, soit un tiers des prisonniers du pays, de sortir de prison selon diverses conditions. La loi ne s'applique cependant pas aux détenus accusés ou jugés pour terrorisme, abus sexuels,

délits de drogue, meurtre et violence contre les femmes. L'exception pour les crimes liés au terrorisme implique malheureusement que de facto, un grand nombre d'opposants politiques, d'avocats, de journalistes, activistes et défenseurs des droits humains ne seront pas remis en liberté. Si donc la Turquie a agi relativement rapidement, il est à déplorer que nombre de détenus, pour lesquels justement les ONG s'engagent, passent à travers les mailles du filet.

En parallèle à cette situation, SOHRAM a lancé un appel à dons spécial afin qu'elle puisse continuer à poursuivre ses programmes d'aide aux réfugiés frappés par la crise du Covid-19. L'ACAT-Suisse a relayé cet appel sur son site. DJ

un impact négatif sur les conditions de vie et la situation sanitaire dans les prisons. Parmi les détenus, 38 pourcent sont en préventive et 3 500 sont des mineurs. La pandémie du Coronavirus risque d'aggraver la situation :

LES ACAT DANS LE MONDE

Tchad : peine de mort abolie

Une victoire pour l'ACAT-Tchad

Le 28 avril 2020, le Tchad a entièrement aboli la peine de mort. Il s'agit d'une grande victoire pour la société civile abolitionniste tchadienne – en particulier pour l'ACAT-Tchad ! Par ses plaidoyers, notre organisation sœur a maintenu une pression constante sur les autorités.

Ces dernières années, la peine de mort ressurgit comme un moyen présumé de lutte contre le terrorisme.

Par conséquent, de nombreux pays maintiennent la peine de mort pour les délits liés au terrorisme. Le Tchad, menacé par le groupe djihadiste de Boko Haram, montre qu'une voie abolitionniste est pourtant possible. KDB

Saloman Nodjitoloum,
président de l'ACAT-Tchad
(IMAGE : FIACAT)



Assemblée générale par correspondance

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles – ainsi, selon décision du Comité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale 2020 a été soumis aux membres de l'ACAT par vote écrit. Au total, 232 membres ont participé à la consultation et ont renvoyé leur bulletin de vote dans les délais.

Sous forme d'un protocole succinct, nous informons les membres des résolutions.

Dans les bureaux du Secrétariat de l'ACAT-Suisse, les deux scrutatrices Anna-Barbara Santschi Schmutz et Margun Welskopf – toutes deux élues à une large majorité – ont procédé, le 5 mai dernier, au dépouillement des bulletins de vote reçus. Le protocole de l'AG 2019 et le rapport d'activité 2019 ont été approuvés par 212, respectivement 222 voix sans vote contre. Les comptes annuels 2019 ont été adoptés à 217 voix pour et 1 contre, ainsi que 14 abstentions. 224 membres étaient favorables au maintien de la cotation annuelle actuelle. 210 personnes ont approuvé le budget 2021, 3 l'ont rejeté et 19 se sont abstenues. Les membres actuels du Comité – Christine Morerod (présidente), Elisabeth C. Miescher, Xaver Pfister et Michael Steck – ont tous été réélus à une large majorité (entre 226 et 228 voix pour), sans opposition. Avec le même nombre de voix, Anaël Jam-

bers et Markus Vögtli ont été élus au Comité. Pour finir, la société fiduciaire CORE Revision SA a été confirmée comme organe de révision pour une année supplémentaire.

Nous remercions les nombreux membres qui ont participé au vote pour leur grande confiance. Le Comité actuel est particulièrement heureux de la venue des deux nouveaux membres Anaël Jambers de Berne et Markus Vögtli de Prêles ! Nous les accueillons chaleureusement au Comité ! Nous adressons à Jean-Claude Kazadi et Gavin Messerli, qui n'étaient plus disponibles à la réélection, nos meilleurs vœux pour la suite de leur parcours. Nous sommes conscients qu'une partie importante de l'Assemblée générale, à savoir la discussion des différents points de l'ordre du jour et les préoccupations des membres, ne peut avoir lieu lors d'une consultation écrite. Le Comité et le Secrétariat seront heureux de remédier à cela lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire, pendant laquelle nous célébrerons également les 40 ans de l'ACAT-Suisse. En attendant, c'est avec plaisir que nous recueillons les questions des membres. BR



Rendez-vous à l'année prochaine, avec une AG en bonne et due forme !
(IMAGE : ACAT-Suisse, AG 2019)

Rétrospective en sons et en images

En guise de petite consolation pour l'AG annulée, le Secrétariat a produit une brève revue de l'année écoulée sous forme de vidéo ! À voir et à partager !



youtu.be/OsNOIkzkoyw

Célébration ACAT dans la cathédrale de Lausanne reportée à une date inconnue

Les groupes ACAT de Lausanne avaient planifié une impressionnante célébration ACAT dans la cathédrale de Lausanne, prévue pour le 5 avril 2020. Mais la crise du Coronavirus a tout chamboulé ... La célébration a dû être reportée, le cœur lourd, à une date inconnue.

Vos événements

N'oubliez pas, chers membres, de nous mettre au courant des changements dans vos activités de groupe, pour que nous puissions modifier l'agenda en ligne. Merci !

Nouvelles de nos campagnes

Le matériel de campagne pour la **Nuit des Veilleurs** ne sera exceptionnellement pas imprimé sous forme de brochure cette année. Cependant, la campagne est entièrement à votre disposition sous forme digitale sur www.acat.ch.

À ce jour, 10 352 signatures ont déjà été recueillies pour la **pétition** « Pour une politique suisse humaine envers les requérants d'asile érythréens » (Journée des droits de l'homme 2019 et Vendredi saint 2020). La récolte de signatures se poursuivra jusqu'au 3 juillet 2020. Merci à tous ceux qui ont récolté avec détermination des signatures – malgré la crise !

KDB

CHINE

Lanceurs d'alerte « disparus »

Des journalistes-citoyens chinois ont « disparu » alors qu'ils avaient documenté, sur les réseaux sociaux, la situation critique liée à la gestion de la crise du coronavirus dans la région de Wuhan, et avaient alerté l'opinion publique. Certainement interpellés et retenus par les forces de l'ordre, ils n'ont plus donné de nouvelles depuis février 2020.



Li Qiaochu, militante des droits des femmes, a été arrêtée à Pékin.

Chen Qiushi

L'avocat des droits humains de 34 ans, Chen Qiushi est originaire de la province du Heilongjiang, au nord de la Chine. Alors que s'amplifie l'épidémie du coronavirus, dès le 23 janvier 2020, il embarque à bord d'un train pour Wuhan, au centre du pays, juste avant la mise en quarantaine de la ville. Son objectif : témoigner de la réalité de l'épidémie devenue pandémie. Il sillonne les hôpitaux de la ville documentant le chaos ambiant. Il est suivi par des centaines de milliers de personnes sur les réseaux sociaux. Sa dernière vidéo, diffusée en direct le 4 février, le montre interviewant un résident de Wuhan dont le père était décédé du coronavirus. Depuis le 6 février 2020, ses proches sont sans nouvelles de lui, et son compte sur le réseau social Weibo a été supprimé.

Fang Bin

Défiant la censure, Fang Bin, ancien homme d'affaires de Wuhan, a lui aussi voulu faire toute la transparence sur la crise qui frappe sa ville. Son premier reportage vidéo date du 25 janvier. Il montre la surcharge des hôpitaux. Il publie par exemple des images des corps des victimes de la maladie, empilés dans des bus transformés en corbillards de fortune. Au début du mois, la police vient frapper

chez lui pour le placer « en quarantaine ». Il refuse et se voit confisquer une partie de son équipement électronique. Le 9 février 2020, il est arrêté à son domicile par des policiers en civil sans aucun mandat. Depuis aucune information n'a été fournie à ses proches.

Les journalistes-citoyens, contrepouvoir face à la censure d'État

Selon l'ACAT-France, Chen Qiushi et Fang Bin ont entrepris de filmer la situation à Wuhan, berceau de l'épidémie du coronavirus. Ils ont ensuite posté leurs vidéos sur WeChat (service de messagerie chinois), You Tube ou Twitter. Ils documentaient entre autres l'inquiétude et la colère des habitants de Wuhan face à la gestion de la crise sanitaire par les autorités chinoises. Mauvaise prise en charge des patients, personnel de santé épuisé, mise en quarantaine forcée, corps dans les couloirs des hôpitaux... Autant d'images qui n'apparaissent pas dans les médias traditionnels, strictement contrôlés par le Parti communiste chinois. Sur les réseaux sociaux, le pouvoir fait face à une fronde inhabituelle, accusé d'avoir tardé à réagir au déclenchement de l'épidémie tout en entravant la liberté d'expression.

Xu Zhiyong et Li Qiaochu

Selon le journal britannique *The Guardian*, l'avocat Xu Zhiyong, qui avait critiqué Xi Jin Ping pour sa gestion de la crise, a également été arrêté à Pékin le 15 février. Il est en détention secrète. Amnesty rapporte que sa petite amie, la militante des droits des femmes Li Qiaochu, a été arrêtée à Pékin un jour plus tard pour diverses déclarations publiques sur la crise liée au Coronavirus sur Internet. DJ

Sources : ACAT-Allemagne / ACAT-France / euronews.com / BBC.com / The Guardian / Amnesty International



Soutenez des victimes de la torture dans vos prières :
Nuit des Veilleurs 2020
www.acat.ch



Dans la lettre au président chinois, il est demandé que des enquêtes soient menées et que les lieux de détention de ces quatre personnes soient révélées ; que ces détenus soient traités humainement et aient un accès régulier à un avocat, un médecin et leurs proches ; que les accusations éventuelles portées contre ces personnes soient abandonnées, en tant qu'elles ont exercé pacifiquement leur droit légitime à la liberté d'expression ; qu'elles soient libérées immédiatement et inconditionnellement. Il est rappelé que la Chine, en tant que membre des Nations unies, a reconnu et est tenue de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) ainsi que les Règles minimum standard pour le traitement des prisonniers (Règles Nelson Mandela), textes qui contiennent les droits énumérés ci-avant.

Lettre au président de la République populaire de Chine

His Excellency
Mr. Xi Jinping
President of the People's Republic of China

À cause des perturbations du réseau postal mondial dues au coronavirus, cette lettre **peut être envoyée seulement par email** :
english@mail.gov.cn

Copie à l'ambassade en Suisse

Ambassade de la République populaire de Chine
Kalcheggweg 10
3006 Berne

Port : Fr. 1.00 (courrier A)
Fr. 0.85 (courrier B)

Fax : 031 351 45 73

Email : china-embassy@bluewin.ch

Délai d'envoi : 15 juin 2020

Merci beaucoup !

Coronavirus : désengorgement nécessaire des prisons au Cameroun

Face à la crise du corona, le président du Cameroun a décrété des commutations et remises de peines. L'efficacité de cette mesure est jugée trop réduite. Certaines ACAT et la FIACAT demandent des mesures plus larges.



IMAGE : hrw.org

Le décret présidentiel n° 2020/193 du 15 avril 2020 portant commutation et remise de peines accorde la grâce présidentielle à certaines personnes détenues, en vue d'éviter une potentielle catastrophe au sein des prisons surpeuplées où le risque de propagation du Covid-19 est élevé. Ces mesures prises pour désengorger les prisons camerounaises sont à saluer. Toutefois, une analyse profonde du décret laisse apparaître qu'elles sont largement insuffisantes pour faire face à cette crise sanitaire et à la surpopulation carcérale au Cameroun.

Prisons surpeuplées

Les prisons camerounaises comptent 17915 places disponibles. Cependant, en 2017, on dénombrait 30701 prisonniers, ce qui représente un taux de surpopulation de plus de 171%. Cette situation est particulièrement alarmante alors que la pandémie actuelle exige *a minima* une « distanciation sociale ».

Plus de 70% des personnes privées de liberté sont en détention provisoire sur l'ensemble du territoire camerounais. Or l'art. 1 du décret présidentiel vise exclusivement les personnes définitivement jugées et condamnées, excluant ainsi les prévenus. En outre, plus de 60% des personnes en détention le sont pour des motifs qui ne permettent pas de bénéficier, ni de la commutation, ni de la remise,

selon l'article 4 du décret. Plus de 50% des personnes condamnées définitivement resteront donc en prison.

Peu de détenus bénéficiant du décret

Aussi, parmi les personnes condamnées à mort, plus d'un tiers des personnes inculpées depuis 2015 le sont pour des infractions liées au terrorisme, infractions exclues des mesures prises par le décret. À titre d'exemple, la prison centrale de Douala comptait, au 20 avril 2020, 3473 personnes détenues. 2385 se trouvaient en détention provisoire, soit 69% de détenus qui ne pouvaient bénéficier du décret. Parmi les 770 personnes définitivement condamnées et donc concernées par ces mesures, 608 détenus ont été libérés, ce qui représente seulement 17,5% des prisonniers de cette prison. Dans la prison centrale de Yaoundé, les chiffres sont encore plus éloquentes puisque seuls 361 détenus ont été libérés parmi les 4000 prisonniers, soit seulement 9% de la population carcérale.

Interventions de la FIACAT et des ACAT

En raison de la crise du Coronavirus, la FIACAT et l'ACAT-Cameroun ont publié un communiqué de presse le 23 avril dernier, demandant aux autorités camerounaises de permettre à davantage de personnes détenues de bénéficier de la grâce présidentielle, de procéder à des mises en liberté provisoire de certains prévenus et de cesser de recourir systématiquement à la détention préventive. De leur côté, l'ACAT-Suisse et EMINED, son association partenaire au Cameroun, de concert avec l'ACAT-Cameroun, lancent un appel urgent complétant l'appel initial de la FIACAT. DJ

Sources : ACAT-Cameroun/EMINED, Cameroun / FIACAT / Décret n° 2020/193 du 15 avril 2020 du président du Cameroun portant commutation et remise de peines



Dans la lettre d'intervention au président du Cameroun, l'initiative du président du Cameroun est saluée mais est jugée insuffisante. Afin de diminuer le risque de propagation du coronavirus, de protéger la vie et la santé des prisonniers et des employés des prisons et de désengorger à plus long terme les prisons du Cameroun, il est demandé au président du pays de libérer :

1. tous les détenus ayant déjà purgé au moins la moitié de leur peine (sauf ceux ayant commis les crimes les plus graves) ;
2. tous les détenus en préventive – dont les personnes mineures – accusés de délits mineurs et qui ont déjà passé plus de la moitié de la durée de la peine attendue sans avoir été jugés.

Lettre au président du Cameroun

Son Excellence
M. Paul Biya
Président de la République
du Cameroun

**À cause de la crise du Covid-19
seulement par email :**
cellcom@prc.cm

Copie à l'ambassade en Suisse

Ambassade de la République du
Cameroun en Suisse
Brunnadernrain 29
3006 Berne

Fax : 031 31 352 47 36
Email : info@ambacamberne.ch
Port : Fr. 1.00 (courrier A)
Fr. 0.85 (courrier B)

Délai d'envoi : 15 juin 2020

Merci beaucoup !

Rendez le monde meilleur avec un legs, une donation ou un don

Vous pouvez transmettre notre message commun pour un monde sans torture ni peine de mort dans votre entourage privé et professionnel. Voici quelques options concrètes. Pour vous et pour d'autres.

Perpétuez vos valeurs personnelles après votre vie. Soyez engagé, au-delà de votre existence sur terre, pour la vie des gens qui ont besoin de notre aide. Voici quelques premières pistes de réflexion.

Testament

Avec un testament, vous créez des conditions claires. Dans le cadre des options légales, vous déterminez à qui vous souhaitez léguer quelle quantité de vos biens. L'ACAT-Suisse est exonérée de l'impôt sur les successions et les donations. La valeur de votre héritage est entièrement dédiée aux projets de l'ACAT-Suisse.

Héritage

Vos proches viennent en premier. Les conjoints, les enfants et les parents ont légalement droit à une part minimale de la succession. Vous pouvez librement disposer des actifs qui dépassent cette réserve. Vous pouvez instituer l'ACAT-Suisse en tant que co-héritière. S'il n'y a pas d'héritiers protégés par la part réservataire, vous pouvez même instituer l'ACAT-Suisse en tant qu'héritière unique.

Legs

Avec un legs, vous pouvez faire bénéficier l'ACAT-Suisse d'un don en espèces ou en nature provenant de votre succession. L'ACAT-Suisse ne devient pas héritière, mais peut revendiquer la valeur des biens légués face aux héritiers.

En cas de legs, les conjoints, les enfants et les parents ont également droit à une part minimale de l'héritage.

Avec le revenu de dons en nature, (comme une propriété ou une antiquité), vous permettez à l'ACAT-Suisse de développer ses activités au service des droits humains.

Prestations d'assurances

Avec certains types d'assurances, vous pouvez choisir la prestation à effectuer en cas de décès. Vous pouvez privilégier l'ACAT-Suisse en tant qu'organisation bénéficiaire. Veuillez vous renseigner directement auprès de votre compagnie d'assurances. RB

Nous serons heureux de vous conseiller.

Merci de contacter Ruth Blum:
r.blum@acat.ch
079 220 85 64 (avec répondeur)



EN CONCLUSION ...

Un mot d'espoir de Rodolfo Alvarez Medrano

Rodolfo est dans le couloir de la mort du Texas depuis 2005. Lors de la Nuit des Veilleurs 2019, le groupe ACAT-Ouest-lausannois a entamé une correspondance épistolaire avec lui.

« Le Seigneur ne nous abandonnera jamais et personne ne peut nous séparer de l'amour de Dieu. Dieu a donné son Fils unique pour nous ; ne continuera-t-il pas à se tenir avec nous et, quand il le faut, à nous porter !? »

Je crois qu'il a permis nos épreuves et nous a donné les moyens de les supporter afin qu'il puisse nous envoyer comme exemples et témoins de sa grâce, de son amour, de sa force et de sa miséricorde. Nous devons aider ceux qui nous entourent par les expériences que nous avons vécues et dont nous avons tiré des enseignements aux pieds du Seigneur... dans la prière. »

(Lire la lettre entière de Rodolfo du 15 mars 2020 : www.acat.ch, Nuit des Veilleurs, Suivi 2019)

ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
Speichergasse 29 • Case postale • 3001 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7



**Votre don en
bonnes mains.**